



Travailler seul: comment ça se passe?

Par **Oma Dessala**, le **09/01/2014** à **08:33**

Bonjour,
Mon épouse étant en recherche d'emploi depuis un moment maintenant, elle aimerait, en attendant de trouver un emploi, travailler occasionnellement, en services à la personne (du style en mettant une annonce en boulangerie, par exemple ou en se servant du bouche à oreille).
Notre question est comment faire pour que mon épouse soit en règle?
En bref: qu'elle soit déclarée, assurée, payée dans les règles.
merci de vos réponses

Par **moisse**, le **09/01/2014** à **09:45**

Bonjour,
S'agissant de prestations en extra, un contrat de travail CDD est obligatoire, ainsi qu'une déclaration d'embauche.
Votre épouse doit disposer d'une attestation d'aptitude récente délivrée par un médecin du travail, sinon elle devra obligatoirement en passer une.
Elle peut aussi s'inscrire auprès d'une société de travail temporaire, et à mon avis c'est la solution pour éviter le travail non déclaré.

Par **Oma Dessala**, le **09/01/2014** à **09:54**

Merci beaucoup de votre réponse.
Nous pensions pouvoir faire ça simplement de particulier à particulier (à la manière de toutes ces petites annonces pour ménage, babysitting etc... que nous voyons de partout).
Elle est déjà inscrite dans des boîtes d'interim mais ces boîtes ne s'occupent pas de services à la personne. C'est pourquoi mon épouse voulait faire ça en "freelance" mais sans forcément "monter sa propre boîte".

Par **moisse**, le **09/01/2014** à **11:14**

Bonjour,
Excusez-moi d'avoir lu un peu rapidement, j'ai confondu annonce en boulangerie et travail en boulangerie.
Le chèque emploi parait donc être la solution.
Votre épouse doit donc demandée à être rémunérée en chèque emploi service ou CESU.
Vous recherchez donc sur le net avec item "chèque emploi service " ou "CESU".
Par exemple ici :
<http://www.cesu.urssaf.fr/cesweb/home.jsp>

Par **Oma Dessala**, le **09/01/2014** à **12:59**

Ah, non, je pense que c'est moi qui n'avais pas écrit assez clairement^^
En tout cas, je vous remercie de votre réponse. Nous allons regarder ces info de plus près.